



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU CANTAL

Préfecture  
Direction du développement local  
Bureau des Procédures d'intérêt public

## AVIS AU PUBLIC D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2016-226 du 14 mars 2016, sera ouverte en mairie de Nieudan, pendant 34 jours, du 6 avril au 9 mai 2016 inclus, l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de sable et de graviers et ses installations annexes, aux lieux-dits «Puech-Nègre, Puech de la Bessade et Devise Toi » sur la commune de Nieudan, déposée par la SARL GINIoux-FLAMARY.

Cette demande, sollicitée pour une durée de 20 ans, porte sur un projet d'une superficie totale de 454 055 m<sup>2</sup>, comprenant :

- le renouvellement de l'autorisation sur une partie du périmètre actuel de la carrière, sur une superficie de 315 705 m<sup>2</sup>,
- l'extension du périmètre sur une superficie de 138 350 m<sup>2</sup>.

L'exploitation portera sur une production moyenne de 200 000 t/an et une production maximale de 250 000 t/an.

### Durant la période d'enquête :

1- le dossier comportant une étude d'impact, une étude de dangers et leur résumé non technique, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement ou l'information relative à l'absence d'observation, sera déposé en mairie de Nieudan où le public pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie, le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

**La mairie de Nieudan sera exceptionnellement ouverte le mercredi 6 avril 2016 (jour de l'ouverture de l'enquête) de 9h à 12h, et, le lundi 9 mai 2016 (jour de la clôture de l'enquête) de 13h30 à 16h30.**

2- les observations, propositions et contre-propositions pourront soit être:

- consignées par le public sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- adressées par correspondance à M. Jean-Claude BOUISSOU, ingénieur divisionnaire de l'équipement en retraite, désigné par le Tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, en mairie de Nieudan, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête. En cas d'empêchement, M. BOUISSOU sera suppléé par M. André RONGIER, cadre en retraite, désigné commissaire enquêteur suppléant.

- exprimées directement auprès du commissaire-enquêteur qui recevra le public en mairie de Nieudan, les **mercredi 6 avril 2016 de 9h à 12h, mardi 12 avril 2016 de 13h30 à 16h30, vendredi 22 avril 2016 de 9h à 12h, vendredi 29 avril 2016 de 9h à 12h, lundi 9 mai 2016 de 13h30 à 16h30.**

### Indications portées à la connaissance du public :

1- Cet avis, l'étude d'impact, le résumé non technique des études d'impact et de dangers et l'avis émis par l'autorité compétente en matière d'environnement ou l'information relative à l'absence d'observation, sont mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Cantal ([www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)).

2- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

3- Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Nieudan, en Préfecture (bureau des procédures d'intérêt public) et sur le site internet des services de l'État dans le Cantal, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

4- A l'issue de la procédure, le Préfet du Cantal statuera soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions, soit par un arrêté motivé de refus.

5- M. Laurent GINIOUX et M. Pierre-Henry FLAMARY, gérants de la SARL GINIOUX-FLAMARY, ayant son siège social à « Puech Nègre » sur la commune de Nieudan sont les personnes responsables du projet. Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès de :

- M. Laurent GINIOUX - ☎04 71 62 91 92,

- M. Frédéric GASQ - Bureau d'études l'ARTIFLEX ☎05 63 48 10 33.

Pour le Préfet et par délégation  
La Directrice du développement local,

  
Guylaine CHARIER